

Lambert

Garel

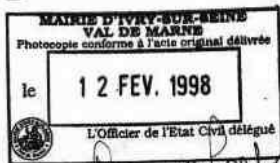


Lequel susdit est quatre-vingt-quinze  
 Octobre au air. nous cinquante-huites au matin de le de  
 Mariage de Paul Joseph Lambert, né a Paris au jour  
 et vendement le vingt cinq Novembre mil huit cent soixante et  
 cinq, en l'âge de dix-huit ans avec son père né a Belge 21. fils ma-  
 jeur de Eugène Lambert, impuissant en papier joints présents  
 et consentant et de Léontine Elsa Bonteloup, son épouse,  
 de l'âge de dix-huit ans. Et des Monique Louise Marie  
 Garel, née au grand Tougeray, fille de Valentin le dix-neuf  
 Novembre mil huit cent soixante-neuf, Camille, demeurée rue  
 d'Aligre, 21. fille majeure des Auguste Garel de l'âge de dix-huit  
 et Mathilde Bouquay, sa veuve sans profession demeurant au  
 dit grand Tougeray. Consentant au mariage aux termes d'un  
 acte reçu le dix Septembre dernier par M<sup>e</sup> Noison, notaire au  
 même lieu. D'autre part. Dresse par nous Frédéric  
 Jacobi, Notaire aux Vaux, officier de l'Etat civil au département  
 et vendement de Paris qui avons procédé publiquement,  
 en la Mairie, à la célébration du mariage dans la forme  
 suivante: A l'effet de quoi lecture aux parties; 1<sup>o</sup> De l'acte de  
 naissance du futur et de l'acte de décès de la mère; de l'acte de nais-  
 sance de la future de l'acte de décès de son père et du consente-  
 ment de sa mère; 2<sup>o</sup> De l'acte des publications faites en  
 cette Mairie les Dimanches quinze et vingt deux Septembre

dernier sans objection par les deux parties susmentionnées d'un  
 ment paraphés; 3<sup>o</sup> Du chapitre six du livre premier du  
 Code civil (titre du mariage); sur les droits et devoirs  
 respectifs des époux. — Après avoir interpellé les  
 futurs époux, le père du futur lequel nous a été déclaré  
 qu'il n'a pu être fait de contrat de mariage nous leur  
 avons demandé s'ils voulaient se prendre pour mari et pour  
 femme. Et chacun d'eux a par lui-même affirmativement et  
 séparément, à haute voix, nous en avons formé, au nom de la  
 loi, que Paul Joseph Lambert et Monique Louise Marie  
 Garel sont unis par le mariage. En présence de Joseph  
 Lambert 42. années en vêtements âgé de trente quatre ans, a  
 demeurant rue de Valenciennes 109, Camille  
 fraternel de Lambert de l'âge de vingt-neuf ans demeurant  
 rue de Valenciennes 109, M. ami de Constant  
 Page 39 ans et de Léontine Bonteloup, de l'âge de trente sept ans demeurant  
 impasse de la Chapelle 2. années qui ont signé avec les époux et la future et les époux  
 Lambert Garel Lambert et nous après lecture de

Lambert et Lambert Page Lambert  
 Garel

152 - LAMBERT Paul Joseph



Le neuf février mil neuf cent soixante-un, dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est décédé, en son domicile, 7 avenue de la République, Paul Joseph LAMBERT, né à Paris, onzième arrondissement, le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-onze, sans profession, fils de Eugène LAMBERT et de Léontine Elisa BOUTELOUP, époux décédés. Veuf de Monique Louise Marie GAREL. Dressé le dix février mil-neuf cent soixante-un, treize heures quarante minutes, sur la déclaration de René PRIEUR, cinquante-deux ans, surveillant, 7 avenue de la République à Iyry, qui, lecture faite, et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Mathurin Louis Marie LE MOULLEAC, conseiller municipal d'Iyry-sur-Seine, Officier de l'état civil par délégation du Maire et par empêchement des adjoints. /.

Lambert. N° 3163.

Paul Joseph

Par acte reçu le seize  
mars à la maison de la commune  
arrondissement de Paris, les  
généralistes Lambert et Liontine  
Elisa Bouletoupe, par leur  
mariage ont reconnu et déclaré  
leurs enfants naturels

Le Maire

Propriétaire

Décédé à Paris le 14 Mars 1911  
le 9 Février 1961

Le vingt six novembre mil huit cent soixante onze, à cinq heures un  
quart du matin. Acte de Naissance de Paul Joseph Lambert,  
à nous présenté et déclaré de son masculin, né hier matin à cinq  
heures, chez ses père et mère, à Paris, rue de Montreuil, N° 3, XI<sup>e</sup> -  
mairie, fils de Eugène Lambert âgé de vingt neuf ans, imprimeur en  
papier peint, et de Liontine Elisa Bouletoupe, âgée de vingt quatre  
ans, demeurant, nous mariés. Cette déclaration est faite par le père qui  
reconnait l'enfant; en présence de: Léon Heineard, âgé de vingt cinq ans,  
imprimeur en papier peint, demeurant même rue, N° 2, et de Jeanne  
Julia Delamotte, âgée de vingt deux ans, même profession, rue du faubourg  
Saint Martin, N° 45. Lesquels ont signé avec nous officier de l'état civil, après lecture  
de l'acte.

M. Maire

N° 214. Décès  
Marie, Louise, Marie  
Gariel  
Lambert

Le vingt huit juin mil neuf cent trente sept, dix neuf heures  
quinze minutes, est décédée Dame Jeanne, N° 2, Mairie  
Louise Marie Gariel, née le dix neuf novembre mil huit cent  
soixante neuf à Grand Bourgeay (Ille et Vilaine) demeurant  
- Paris (deuxième arrondissement) rue Rochelonne, N° 18, fille de  
Auguste Gariel et de Mathilde Rouquay mariée à Paul  
Joseph Lambert. Dressé le vingt neuf juin mil neuf cent  
trente sept, dix heures, sur la déclaration de Albert Gaiguès  
quarante neuf ans, employé, domicilié en cette commune, qui, lec-  
ture faite, a signé avec nous, Etienne Lambert, Maire de  
Neuilly sur Ouche.

19

1937 Lambert

18

N° 161  
Garel  
Monique-Louise  
Marie.

~~ACTES DE MARIAGE~~

Le dix-huit cent soixante-neuf, le dix-neuf No-  
 vembre, à dix heures du matin, par devant nous <sup>Notaire</sup> ~~Notaire~~  
 Charles-Pierre Marie, <sup>notaire</sup> officier de l'état civil de la  
 commune de Grand-Fougery, chef-lieu de canton dépar-  
 tement d'Ille-et-Vilaine, est comparu Auguste Garel,  
 âgé de trente-un ans, menuisier, demeurant rue du  
 Château en cette ville, lequel nous a présenté un enfant  
 du sexe féminin, né ce matin à quatre heures et demie  
 en sa dite demeure, de lui déclarant, et de Mathilde Bon-  
 quay, son épouse, âgée de vingt-sept ans, sans profession de-  
 meurant au même lieu; et auquel il a déclaré vou-  
 loir donner les prénoms de Monique-Louise-Marie;  
 les dites déclaration et présentation faites en présence de  
 Louis Garel, âgé de trente-cinq ans, tailleur d'habits, père  
 paternel et parrain de l'enfant, et de François Desvillain  
 âgé de trente-quatre ans, fustanier, les deux demeu-  
 rant séparément dite rue du Château en cette ville; et ont  
 les père et témoins signé avec nous, après lecture leur  
 faite du présent acte. Desvillain Garel <sup>Notaire</sup>